



Charlesbourg, le 7 juillet 1997

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

La Direction de la rénovation cadastrale (DRC) avise les fournisseurs qu'ils pourront dorénavant obtenir une copie des plans cadastraux déposés au terme d'un mandat aux conditions suivantes :

- La commande doit être obligatoirement confirmée par écrit au coordonnateur au suivi avant le début du gel légal.
- Tous les plans du mandat, incluant les planches d'agrandissement, seront reprographiés.
- Le coût de la reprographie est de deux dollars par plan, plus les taxes.
- Ce coût sera facturé au Fournisseur par le Fonds de la réforme du cadastre québécois (FRCQ).

(Avis 97-25)

